

## **Maître d'Ouvrage**

SASU AUTHENTIK  
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

---

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS  
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"  
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

---

## **NOTICE DE SÉCURITÉ « LE MOULIN »**



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €  
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14  
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture  
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721  
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

## **1. PRESENTATION DU BATIMENT « LE MOULIN »**

Ce bâtiment sera réservé au personnel du parc et dédié au fonctionnement : vestiaires, salle de réunion et bureaux (régie par le code du travail).

Il accueillera aussi une petite salle de jeu qui sera un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **2. CLASSEMENT – EFFECTIF**

Effectif total : 30

Public : 25

Personnel : 5

Bâtiment ERP Type P 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **3. ISOLEMENT**

Bâtiment est isolé de plus de 8 mètres des autres.

## **4. CONSTRUCTION**

Maçonnerie traditionnelle en bloc de béton existante.

Extension en structure bois autoportante.

Charpente bois apparente, couverture en tuiles.

## **5. IMPLANTATION**

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossée sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

## **6. CHAUFFAGE**

Bâtiment non chauffé.

## **7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES**

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures.

Charpente bois apparente.

## **8. COUVERTURE**

Couverture en tuiles.

## **9. FACADES**

Façades non visibles du publique en blocs de béton enduits.

Façades bloc de béton bardé de bois sur l'existant.

Façades en bardage bois sur ossature bois pour salle de jeu.

**10. UNITÉ DE PASSAGE**

1 UP sur la porte de la salle de jeu.  
1 UP sur la porte de la salle de réunion/bureau.  
1 UP sur chacune des deux portes du stockage.

**11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE**

Distribution traditionnelle en plaque de plâtre.  
Compartimentage entre ERP et le reste du bâtiment.  
Compartimentage des locaux à risques.

**12. LOCAUX A RISQUES**

Locaux à risques coupe-feu 1h.

**13. AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Plafonds :

Plafonds plaques de plâtres M0

Revêtements de sols :

M3.

Gros mobilier :

Aucun

Décor/tentures:

M3

**14. DÉSENFUMAGE**

Pas de désenfumage

**15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

**16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ**

Balisage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

**17. MOYENS DE SECOURS**

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie et du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

**18. ARTICLE GN 8**

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.